

## Éléments démographiques et financiers disponibles à fin septembre 2012

### DONNEES DE POPULATION

#### Les cotisants du RSI

Au 30 septembre 2012, le RSI compte un peu plus de 2,7 millions de cotisants. Leur progression annuelle (+4,0%) reste portée par la dynamique des auto-entrepreneurs (+18,0%), tandis que le nombre de cotisants non auto-entrepreneurs diminue légèrement (-0,9%).

Cependant, la croissance des cotisants auto-entrepreneurs est impactée par les opérations de radiations pour absence de chiffres d'affaires sur une période de deux ans.

Ainsi les effectifs d'auto-entrepreneurs décélèrent, progressant de +18,0% à fin septembre 2012 contre +27,8% à fin mai 2012 et + 34,0% fin décembre 2011.

Au 30 septembre 2012, les auto-entrepreneurs représentent un peu moins de 30% des cotisants. La campagne de radiations sur les comptes inactifs permettra à terme de mieux estimer le poids de la population auto-entrepreneur en réduisant le nombre de non déclarants.

Tableau 1 : les cotisants du RSI au 30 septembre 2012

Septembre 2012	Artisans		Commerçants		Professions libérales		Ensemble	
	Sept. 2012	Evolution 2012/2011	Sept. 2012	Evolution 2012/2011	Sept. 2012	Evolution 2012/2011	Sept. 2012	Evolution 2012/2011
<b>Cotisants du RSI</b>	<b>965 815</b>	<b>2,9%</b>	<b>1 092 639</b>	<b>0,6%</b>	<b>666 629</b>	<b>11,9%</b>	<b>2 725 083</b>	<b>4,0%</b>
<i>Dont cotisants auto-entrepreneurs hors conjoints collaborateurs</i>	304 080	14,3 %	244 742	8,6 %	255 532	34,1%	804 354	18,0%
<i>Dont cotisants non auto-entrepreneurs hors conjoints collaborateurs.</i>	644 608	-1,6%	817 992	-1,5%	411 097	-1,4%	1 873 697	-0,9%
<i>Dont cotisants conjoints. collaborateurs.</i>	17 127	-2,5%	29 905	0,0%			47 032	-0,9%

Données au 30/09/2012. Evolution depuis le 30/09/2011. France entière.

Sources : Artisans et commerçants : Portail CREA ; Professions libérales : Population Santé, Observatoire stock.

Champ : Cotisants prestataires santé ou non

## La population protégée par l'assurance maladie du RSI au 30 septembre 2012

Au 30 septembre 2012, la population protégée par l'assurance maladie du RSI approche 4,1 millions de bénéficiaires et progresse au rythme annuel de +2,6%. Cette hausse est là aussi soutenue par le dynamisme de la création d'auto-entreprises particulièrement forte chez les professions libérales. La hausse de l'ensemble de la population protégée

auto-entrepreneur reste forte (+27.4%) particulièrement pour leurs ayants droit.

Au global, les effectifs pensionnés augmentent faiblement (+0,6%), seuls les professions libérales progressent du fait de la démographie au sein de ces professions.

Tableau 2 : population protégée par le RSI au 30 septembre 2012

Septembre 2012	Artisans		Commerçants		Professions libérales		Ensemble	
	Sept. 2012	Evolution 2012/2011	Sept. 2012	Evolution 2012/2011	Sept. 2012	Evolution 2012/2011	Sept. 2012	Evolution 2012/2011
Actifs <sup>(1)</sup>	830 048	2,6%	902 451	0,3%	487 530	8,8%	2 220 074	2,9%
Pensionnés	275 493	0,4%	307 653	-0,1%	60 157	5,2%	651 047	0,6%
Ayants droit	474 659	3,1%	514 625	1,3%	224 357	8,0%	1 215 741	3,2%
<b>TOTAL <sup>(2)</sup></b>	<b>1 580 312</b>	<b>2,4%</b>	<b>1 724 919</b>	<b>0,5%</b>	<b>772 082</b>	<b>8,2%</b>	<b>4 090 578</b>	<b>2,6%</b>

Données au 30/09/2012. Evolution depuis le 30/09/2011. France entière. Source : Population Santé, Observatoire stock.

(1) Actifs et Actifs retraités (2) dont Assurés à titre gratuit.

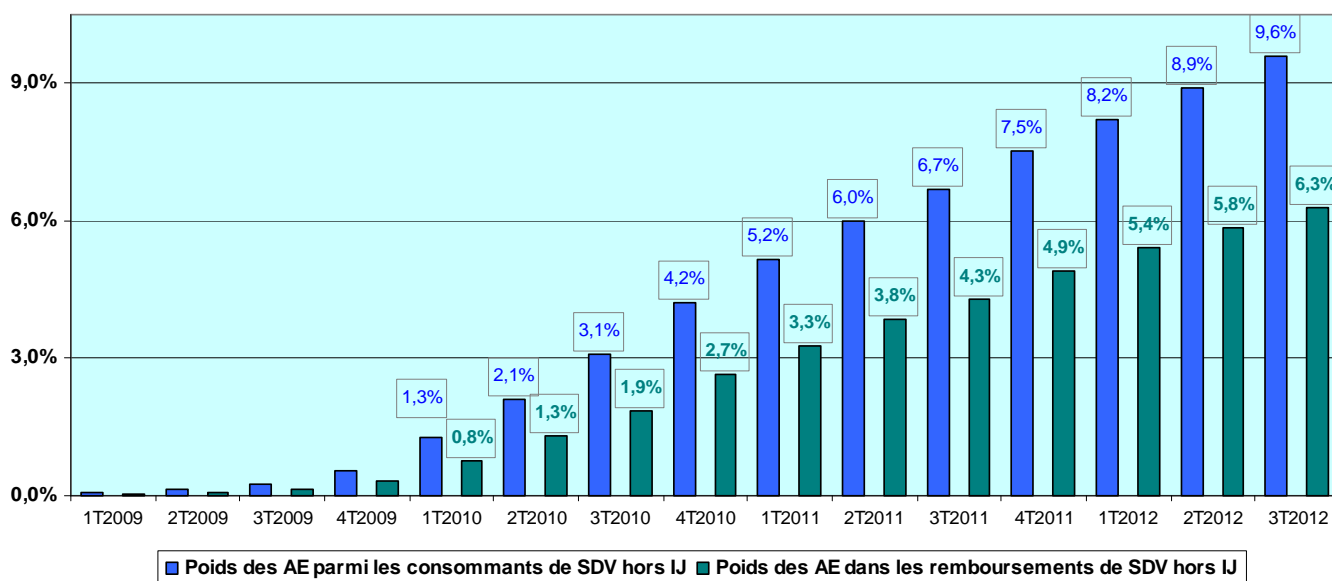
N.B. Ce tableau inclut quelques personnes dont la catégorie socioprofessionnelle n'est pas précisément déterminée. Par contre, il n'inclut pas les bénéficiaires en maintien de droit (radiés). Par ailleurs, de nombreux retraités du RSI sont polypensionnés. S'ils sont couverts par un autre régime d'assurance maladie, ils ne figurent pas non plus dans ce tableau. Il en va de même pour les cotisants polyactifs.

## Evolution du poids de l'auto-entreprise dans les soins de villes (hors IJ)

Fin septembre 2012, les auto-entrepreneurs représentent environ 30% des cotisants et moins de 16% de la population protégée par le RSI. Leur poids parmi les consommateurs de soins de ville (hors IJ) est plus faible et atteint 9,6%. Celui-ci est encore inférieur en termes de dépenses : 6,3% au 3<sup>ème</sup>

trimestre 2012. Cette moindre consommation s'explique par une moyenne d'âge inférieure au reste de la population couverte par le RSI. En effet à caractéristiques équivalentes la consommation d'un auto-entrepreneur est similaire à celle des autres travailleurs indépendants.

Graphique 1 : Poids des AE dans les SDV hors IJ en nombre de consommateurs et en montant remboursé



Source : RSI/DEEP/SARDE

## Les pensions de vieillesse de base et d'invalidité au 30 septembre 2012

Au 30 septembre 2012, on dénombre plus de 2 millions de bénéficiaires de pensions vieillesse du RSI. Plus de 1,5 millions de pensions sont versées au titre des droits directs.

Le décalage progressif de l'âge légal de la retraite de 60 à 62 ans, issu de la réforme des retraites du 9 novembre 2010, ralentit la progression des effectifs de retraités depuis le mois d'août 2011.

Au second semestre 2011, les flux de nouveaux retraités de droit direct ont diminué suite au décalage de l'âge légal de la retraite de 60 ans à 60 ans et 4 mois pour les assurés nés entre juillet et décembre 1951. Avec l'arrivée de ces assurés à l'âge légal entre décembre 2011 et mai 2012, la croissance de l'ensemble des retraités de droit direct a été un peu plus soutenue sur la période (Cf. graphique 1).

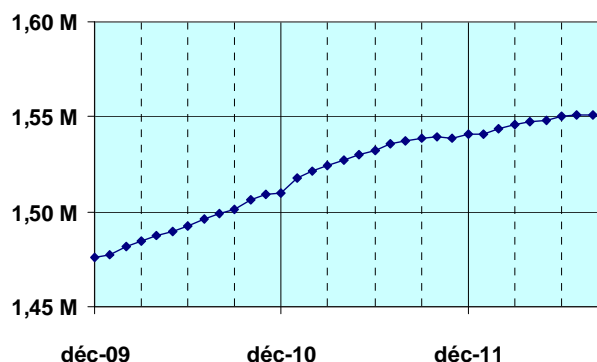
Depuis juin 2012, l'infléchissement de la croissance de l'ensemble des retraités de droit direct s'accroît avec de nouveau moins de départs en retraite.

Le recul de l'âge légal étant progressif, la génération 1952 a vu son âge légal porté à 60 ans et 9 mois. Les assurés nés en janvier 1952 pourront partir en retraite à partir de novembre 2012, s'ils ne bénéficient pas d'une retraite anticipée.

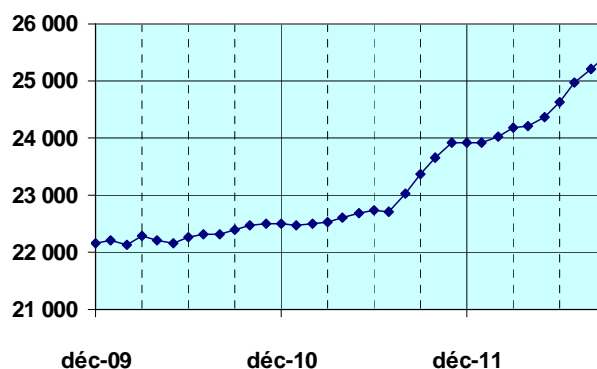
Le nombre de pensions d'invalidité servies par le RSI est affecté par le recul de l'âge légal de la retraite. La réforme des retraites touchant de plus en plus d'assurés, ils sont davantage à être en mesure de recevoir une pension d'invalidité et les passages de l'invalidité à la retraite ont été retardés.

Au 30 septembre 2012, plus de 25 000 assurés du RSI perçoivent une pension d'invalidité. Depuis le début de la réforme en juillet 2011, le nombre d'invalides a augmenté de 12% au RSI (Cf. graphique 2).

**Graphique 2 : Nombre de bénéficiaires de pensions de retraite de droits directs**



**Graphique 3 : Nombre de bénéficiaires de pensions d'invalidité**



**Tableau 3 : les bénéficiaires de pensions de retraite et d'invalidité au 30 septembre 2012**

Sept. 2012	Artisans		Commerçants		Ensemble	
	Sept. 2012	Evolution 2012/2011	Sept. 2012	Evolution 2012/2011	Sept. 2012	Evolution 2012/2011
<b>Bénéficiaires de pensions de retraite (A)</b>	<b>896 057</b>	<b>0,99%</b>	<b>1 127 343</b>	<b>0,69%</b>	<b>2 023 400</b>	<b>0,82%</b>
Dont pensions de droit direct seulement (B)	633 844	0,79%	833 386	0,83%	1 467 230	0,81%
Dont pensions de droit dérivé seulement (C)	243 965	1,37%	228 510	0,30%	472 475	0,85%
Dont pensions de droit dérivé et de droit direct (D)	18 248	3,25%	65 447	0,23%	83 695	0,87%
<b>Bénéficiaires de pensions d'invalidité</b>	<b>14 496</b>	<b>7,52%</b>	<b>10 963</b>	<b>10,7%</b>	<b>25 459</b>	<b>8,9%</b>

Données au 30/09/2012. Evolution depuis le 30/09/2011. France entière. Sources : CREA pour les pensions de retraite et service statistique pour l'invalidité. Depuis le 31/12/2010, ce tableau retrace des effectifs de pensionnés et non plus des pensions. Ces effectifs peuvent différer puisque un retraité peut cumuler une pension de droit direct et une pension de droit dérivé. Le tableau est organisé de façon à obtenir l'équation : A = B+C+D.

## DONNEES DE PRESTATIONS

### Un rythme de croissance des dépenses de soins de ville toujours soutenu par l'évolution de la population consommante du régime

En cumul à fin octobre 2012, la croissance des remboursements de soins de ville conserve une tendance soutenue : +3,9%, sur les dix premiers mois de l'année corrigés des jours ouvrés.

Cette tendance, qui concerne l'ensemble des postes, résulte principalement de l'accroissement notable du nombre de consommateurs (+5,3%), particulièrement marqué chez les auto-entrepreneurs. Ces derniers, contribuent pour plus de la moitié à la croissance des remboursements.

#### La dynamique d'évolution des honoraires médicaux et dentaires se poursuit

Les **honoraires médicaux** et **dentaires** progressent toujours à un rythme important (+4,7%).

Cette croissance est toujours soutenue principalement par le dynamisme des **actes techniques** (+5,5%). Au sein de ce poste, est observé notamment un accroissement des actes de chirurgie (+5,8%) en lien étroit avec l'augmentation des séjours en cliniques privées.

Concernant les **consultations**, le fléchissement observé (+4,6 % contre +9,9% fin 2011) résulte principalement d'un effet prix, lié aux revalorisations tarifaires.

Enfin, les **actes dentaires** progressent de +3,7%.

#### Les prescriptions, principal poste de dépenses de soins de ville

Les prescriptions constituent environ les deux tiers des soins de ville. Hors IJ et transports, elles augmentent de +3,5%.

#### Les médicaments

Les remboursements de **médicaments** décollèrent légèrement, progressant de +2,3 % contre +2,5 % à fin août. Ce poste est toujours fortement impacté par les remboursements liés à la rétrocession hospitalière (+23,1%). En effet, hors rétrocession, la progression de ce poste reste très modérée : +0,7%. Cette dernière évolution, s'explique exclusivement par la très forte croissance (+10,0%) des remboursements des médicaments présentant un taux usuel de remboursement à 100%. Par ailleurs, il convient également de souligner l'impact positif de la mesure « Tiers payant contre génériques », mise en place au

cours de l'été, qui a permis d'améliorer le taux de substitution des génériques de +10,3 points depuis fin juin.

La LPP et les produits d'origine humaine progressent de +4,3%.

#### Les auxiliaires médicaux

La dynamique de croissance des remboursements de soins, réalisés par les **auxiliaires médicaux**, se poursuit sous l'effet des revalorisations intervenues en mai et juillet 2012 : +7,0% (+5,5% pour les infirmières, +9,1% pour les masseurs-kinésithérapeutes).

#### Les indemnités journalières

La croissance des **indemnités journalières** marque une nette reprise (+3,7 % contre +2,2 % à fin septembre). Toutefois, il convient de souligner que les prescriptions en établissements s'accroissent fortement (+7,6%) au cours de la période.

#### Les autres dépenses de soins de ville

Les dépenses de **transports** progressent de +3,4%. Cette croissance modérée au regard des revalorisations tarifaires, s'explique par un recours moins important aux véhicules sanitaires (-0,6%) au profit des taxis (+10,4%).

#### La tendance des établissements

Les versements estimés au titre des dépenses des **établissements publics**, progressent de +3,7%.

Les versements estimés au titre des dépenses des **établissements du secteur médico-social**, augmentent de +5,5% (dont +3,8% pour le secteur Personnes Agées et +10,0% pour le secteur Personnes Handicapées).

Les dépenses relatives aux **établissements privés** progressent de +5,3%. Au sein de ces dépenses, le poste ODMCO évolue de +4,7%, avec notamment un fort accroissement des séjours chirurgicaux (+7,7%) mais également du dynamisme de l'hospitalisation à domicile (+7,3%).

Enfin, les dépenses relatives aux **soins de suite et de réadaptation** progressent de +8,3%, et celles de **psychiatrie** s'accroissent fortement (+10,8%). Ces évolutions résultent en partie d'un « effet offre » lié à la création et/ou l'extension de structures.

N°71 – Novembre 2012

Tableau 4 : les remboursements effectués à fin octobre 2012

RSI - France entière - Tous risques En millions d'euros	Données brutes Octobre 2012	Taux de croissance à fin octobre 2012			
		PCAP	PCAP-CJO (1)	ACM	ACM-CJO (1)
<b>Soins de Ville</b>	<b>2 869,4</b>	<b>4,6%</b>	<b>3,9%</b>	<b>4,2%</b>	<b>3,9%</b>
Honoraires médicaux et dentaires	874,9	5,5%	4,7%	5,6%	5,1%
dont Consultations	263,0	5,3%	4,6%	5,9%	5,4%
C Omnipraticiens	174,5	4,3%	3,6%	4,8%	4,4%
C Spécialistes	72,1	5,3%	4,6%	5,0%	4,6%
Visites	26,4	-2,3%	-3,0%	-2,1%	-2,4%
Actes Techniques	366,5	6,2%	5,5%	6,0%	5,6%
Actes dentaires	146,9	4,5%	3,7%	4,7%	4,3%
Prescriptions	1 663,4	4,2%	3,5%	3,7%	3,3%
dont Médicaments	955,0	3,0%	2,3%	2,5%	2,1%
L.P.P. et Produits d'origine humaine	204,2	5,1%	4,3%	4,8%	4,4%
Auxiliaires médicaux	357,1	7,8%	7,0%	6,8%	6,4%
Actes infirmiers	168,9	6,2%	5,5%	5,4%	5,0%
Actes masseurs-kiné	117,7	9,9%	9,1%	8,7%	8,2%
Biologie	147,0	2,5%	1,7%	2,5%	2,1%
Autres prestations (2)	145,3	4,5%	3,8%	4,5%	4,1%
dont Frais de transport des malades	133,7	4,2%	3,4%	4,2%	3,8%
Indemnités journalières	185,8	3,7%	3,7%	3,0%	3,0%
<b>Etablissements de santé (3)</b>	<b>2 894,0</b>	<b>4,5%</b>	<b>4,3%</b>	<b>4,5%</b>	<b>4,4%</b>
Etablissements sanitaires publics	1 842,6	3,7%	3,7%	3,9%	3,9%
Etablissements sanitaires privés	593,7	6,1%	5,3%	6,0%	5,6%
Etablissements sanitaires médico-sociaux	457,7	5,5%	5,5%	5,7%	5,7%
<b>Total sur champ ONDAM</b>	<b>5 763,4</b>	<b>4,5%</b>	<b>4,1%</b>	<b>4,4%</b>	<b>4,2%</b>

(1) Corrigé des jours ouvrés (2) dont transports et cures (3) Prise en compte des dotations effectives pour l'année 2010 et 2011

Source : RSI / SARDE / Etat 601 + données brutes comptables du RSI relatives aux forfaits/dotations globales transmises par la CNAMTS.

Tableau 5 : les dépenses de soins de ville à fin octobre 2012

RSI - France entière - Tous risques	Taux moyen de remboursement Janv.12 – Oct.12 (1)	Taux de croissance PCAP-CJO Janv.2012 – Oct. 2012		Taux de croissance ACM-CJO Sept 2011 – Oct. 2012	
		Montant remboursable	Montant remboursé	Montant remboursable	Montant remboursé
<b>Soins de Ville (hors IJ)</b>	<b>78,3%</b>	<b>3,7%</b>	<b>3,9%</b>	<b>4,6%</b>	<b>4,3%</b>
dont Honoraires médicaux et dentaires	78,1%	4,9%	5,1%	6,6%	6,4%
Prescriptions	77,5%	3,1%	3,3%	3,6%	3,2%
Autres prestations (2)	91,3%	4,3%	4,1%	4,6%	4,4%

(1) Montant remboursé / Montant remboursable

(2) dont transports et cures

Source : RSI / SARDE / Etat 601.

## Les prestations servies par les régimes d'assurance vieillesse et invalidité

Les prestations servies durant les 3 premiers trimestres de l'année 2012, au titre des droits directs des régimes vieillesse de base et complémentaire sont en hausse de respectivement 3,3% et 4,1% pour les artisans et de 2,8% et 3,5% pour les commerçants.

Ces taux sont en net repli par rapport aux taux de croissance annuel 2011/2010 en raison de la diminution du nombre de retraités suite à la réforme de l'âge légal de départ à la retraite.

Par répercussion, les prestations d'invalidité corrigées de la revalorisation enregistrent une accélération. La réforme des retraites a eu pour effet de diminuer les passages de l'invalidité à la retraite, d'augmenter les effectifs d'invalides (cf. p.3) et ainsi les masses de prestations versées au titre de l'invalidité.

On notera que la revalorisation des pensions du régime de base au 1<sup>er</sup> avril 2012 est de 2,1%, soit un effet en année pleine de 2,1% sur 2012 contre 1,8% en 2011.

**Tableau 6 : les prestations servies par les régimes de base en 2011 et durant les 3 premiers trimestres 2012**

Millions d'euros	Janv. à Déc. 2011	Evolution 2011/2010	Janv. à Sept. 2012	Evolution 2012/2011
<b>Artisans</b>				
<b>Prestations légales</b>	<b>3 196</b>	<b>3,8%</b>	<b>2 459</b>	<b>2,9%</b>
dont pensions contributives de droit direct	2 578	4,3%	1 991	3,3%
dont pensions contributives de réversion	450	2,4%	345	2,3%
<b>Commerçants</b>				
<b>Prestations légales</b>	<b>3 717</b>	<b>2,7%</b>	<b>2 840</b>	<b>2,1%</b>
dont pensions contributives de droit direct	2 852	3,5%	2 193	2,8%
dont pensions contributives de réversion	589	0,8%	445	0,9%

**Tableau 7 : les prestations servies par les régimes complémentaires en 2011 et durant les 3 premiers trimestres 2012**

Millions d'euros	Janv. à Déc. 2011	Evolution 2011/2010	Janv. à Sept. 2012	Evolution 2012/2011
<b>Artisans</b>				
<b>Prestations légales</b>	<b>977</b>	<b>5,4%</b>	<b>760</b>	<b>4,1%</b>
dont pensions contributives de droit direct	853	5,4%	663	4,1%
dont pensions contributives de réversion	124	5,6%	97	4,5%
<b>Commerçants</b>				
<b>Prestations légales</b>	<b>502</b>	<b>7,9%</b>	<b>390</b>	<b>4,4%</b>
dont pensions contributives de droit direct	410	7,4%	317	3,5%
dont pensions contributives de réversion	92	10,0%	73	8,4%

**Tableau 8 : les prestations servies par les régimes invalidité-décès en 2011 et durant les 3 premiers trimestres 2012**

Millions d'euros	Janv. à Déc. 2011	Evolution 2011/2010	Janv. à Sept. 2012	Evolution 2012/2011
<b>Artisans</b>				
	<b>143</b>	<b>4,7%</b>	<b>115</b>	<b>9,2%</b>
dont prestations Invalidité	120	5,5%	98	10,2%
<b>Commerçants</b>				
	<b>89</b>	<b>5,0 %</b>	<b>70</b>	<b>8,0 %</b>
dont prestations Invalidité	81	5,1%	65	8,9%

Sources : RSI / DCF. Données disponible au 31/10/2012. France entière. Evolutions PCAP : Période comparée à l'année précédente. Outre les pensions contributives dont le détail est retracé ici, les prestations légales des régimes de base comprennent des allocations et des majorations.

## L'ÉVOLUTION DU RECOUVREMENT

### Les cotisations des artisans et des commerçants

Au 30 septembre 2012, le taux global de restes à recouvrer baisse d'un point par rapport à celui de septembre 2011 (**20,7% contre 21,7% l'an passé**). Cette amélioration concerne les cotisants mensuels (-0,6 point) mais surtout les trimestriels (-4,5 points) et confirme le constat positif des huit premiers mois malgré la reprise des régularisations sur comptes radiés depuis le 30 avril 2012.

Ces appels sur comptes radiés sont majoritairement en TO (dans l'attente du renvoi de leur revenu) ce qui augmente les restes à recouvrer et impacte négativement le taux de RAR. A fin septembre, ils représentent **27% des restes à recouvrer en TO**.

Cependant, le recouvrement est visiblement meilleur que l'an passé avec des encaissements plus rapide malgré des émissions de cotisations globalement plus élevées qu'en 2011.

Pour les mensuels, les émissions ont baissé (-1,3%) plus vite que les encaissements (-0,8%), ce qui explique la baisse du taux de restes à recouvrer mais souligne également le **transfert des cotisants mensuels vers les trimestriels**.

Ce transfert ne dégrade pas cependant le taux de restes à recouvrer car **malgré une augmentation de +11% des émissions pour les trimestriels, les encaissements progressent plus vite avec +21%**.

Hors TO, le taux global de restes à recouvrer augmente légèrement de **0,3 point** par rapport à celui de septembre 2011 (10,2% contre 9,9% l'an passé). Du fait du transfert entre les mensuels et les trimestriels qui est particulièrement visible hors TO : 35,8% des émissions hors TO concernent les trimestriels contre 31,8% l'an passé.

Tableau 9 : Taux de restes à recouvrer selon qu'ils excluent ou pas les taxations d'office et selon la périodicité d'échéance, au 30/09/2012

Taux de restes à recouvrer	Y.C. TO		HORS TO	
	30-sept-11	30-sept-12	30-sept-11	30-sept-12
Mensuels	5,9%	5,4%	3,4%	3,3%
Trimestriels	46,3%	41,8%	23,7%	22,7%
<b>TOTAL</b>	<b>21,7%</b>	<b>20,7%</b>	<b>9,9%</b>	<b>10,2%</b>

Source : ACOSS. Champ ISU- Hors accessoires (majorations et pénalités de retard) - hors procédures collectives. Données au 30/09/2012. Pour les cotisations recouvrées par les URSSAF, les restes à recouvrer sont appréciés en fonction des seules cotisations exigibles à cette date de l'année.

### Les cotisations des professions libérales

A fin septembre 2012, hors auto-entrepreneurs, le **taux de recouvrement** de l'ensemble des cotisations annuelles hors majorations **est meilleur (+0,6 point)** que celui qui prévalait un an avant. Plus précisément, le taux de recouvrement s'améliore respectivement de 0,6 point pour les professions libérales implantées en Ile-de-France et de 0,7 point pour la province.

L'amélioration du taux de recouvrement s'explique par un meilleur encaissement des cotisations bien que les émissions aient augmentées de +4,4%.

Tableau 10 : Situation du recouvrement sur la branche maladie des professions libérales au 30/09/2012

Montants en millions d'euros	30-sept-11			30-sept-12		
	Emissions annuelles	Encaissements	Taux de recouvrement	Emissions annuelles	Encaissements	Taux de recouvrement
PL Ile de France	342	269	78,6%	354	280	79,1%
PL Province	723	579	80,1%	757	612	80,8%
<b>TOTAL</b>	<b>1 065</b>	<b>847</b>	<b>79,6%</b>	<b>1 111</b>	<b>892</b>	<b>80,2%</b>

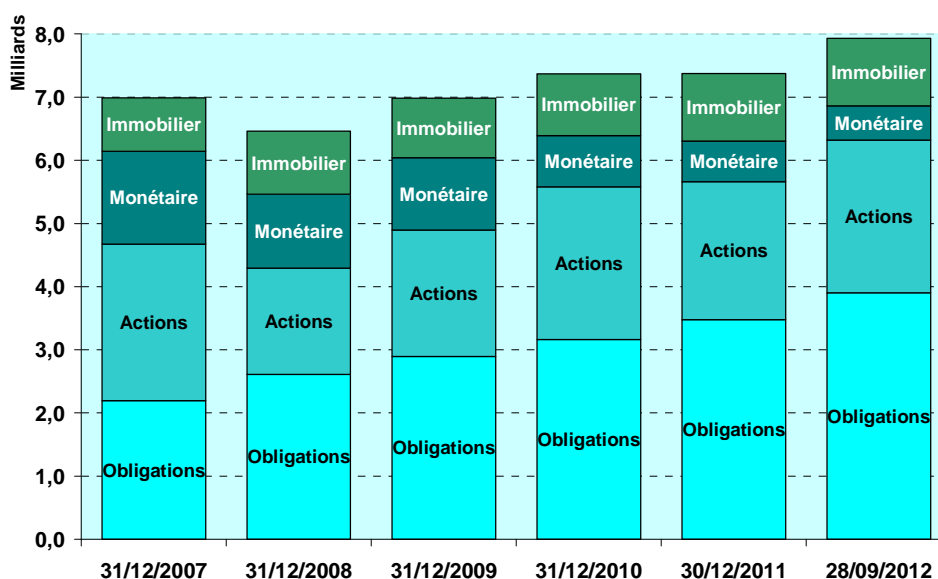
Source : RSI/DCF/Comptabilité - champ : ensemble des professionnels libéraux actifs, hors DOM. N.B. Le taux de recouvrement calculé ici porte sur les cotisations émises pour l'ensemble de l'année, alors que, pour les cotisations recouvrées par les URSSAF, les restes à recouvrer sont appréciés en fonction des seules cotisations exigibles à cette date de l'année.

**LES ACTIFS DES REGIMES**

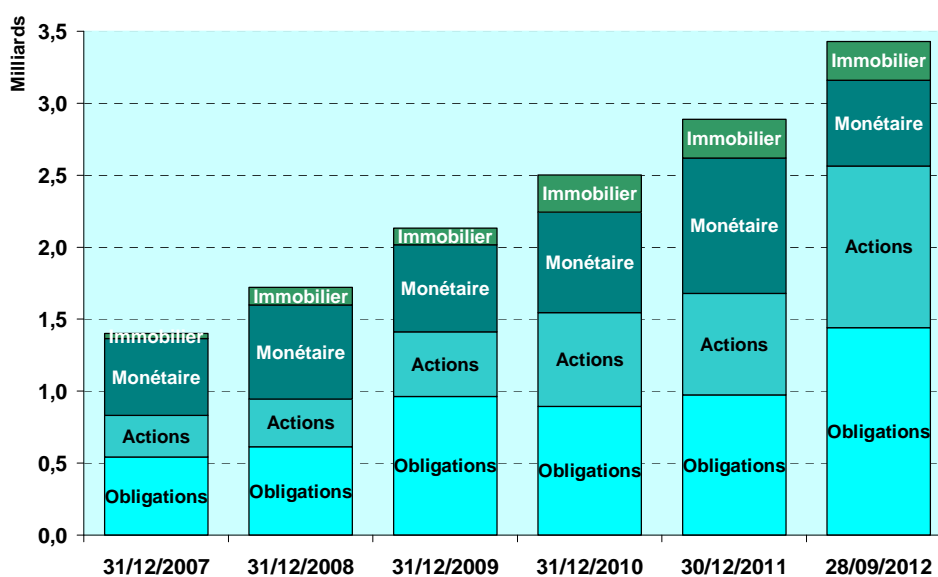
Les actifs des régimes complémentaires vieillesse s'élèvent au 28 septembre 2012 à 7.930 M€ pour les artisans et à 3.429 M€ pour les commerçants. Ces montants correspondent aux actifs totaux des deux régimes (fonds de roulement inclus) et tiennent compte des expertises en valeur vénale du patrimoine immobilier.

A la même date, les actifs des régimes invalidité et décès s'élèvent respectivement à 661 M€ pour les artisans et à 515 M€ pour les commerçants. Le total des actifs de ces cinq régimes représente donc à cette date plus de 12,5 milliards.

**Graphique 4 : évolution des actifs du régime complémentaire vieillesse des artisans**



**Graphique 5 : évolution des actifs du régime complémentaire vieillesse des commerçants**



Source : RSI / DEEP / Gestion financière des actifs du RSI

Directeur de la publication : Stéphane Seiller – Coordination éditoriale : Direction des études, des équilibres et des placements / Département des statistiques, de l'analyse des risques, du décisionnel et des équilibres – Rédacteur : **Fabien Deschamps** ([fabien.deschamps@rsi.fr](mailto:fabien.deschamps@rsi.fr))  
 Contact : **Valérie Perrin** ([valerie.perrin@rsi.fr](mailto:valerie.perrin@rsi.fr))

Caisse nationale RSI – 260-264 avenue du Président Wilson – 93457 La Plaine Saint-Denis Cedex - [www.rsi.fr](http://www.rsi.fr)

Cette publication, dont la numérotation est chronologique, comprend trois séries : les bilans annuels (bleus), les tableaux de bord financiers (verts) et les zooms (orange). Ces trois séries sont disponibles sur notre site Internet : [www.rsi.fr](http://www.rsi.fr) dans la rubrique : Espace téléchargement / Etudes / Etudes statistiques, financières et actuarielles